

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MAI 2018 à 20 heures**

**Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 12

**Absents excusés :**

Mme PERRAUDEAU ayant donné procuration à Mme DENUELLE,  
Mr VELAS ayant donné procuration à Mr BURGAT,  
Mme VAUDON et Mrs GIROD et JACQUEMET

**Secrétaire de séance:** Mme Nathalie RIGHETTI.

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**Accepte** d'accorder une garantie financière à la SEMCODA pour l'acquisition amélioration des logements situés 29-33 Grande Rue, et il autorise Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à ce dossier.

La garantie est accordée à hauteur de 80%, soit pour la somme de 445.680 €, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 557.100 €.

**Rend** un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé des autoroutes A40 et A404, telle qu'elle figure aux plans projets, **note** que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la société APRR, et **autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant aux remises de ces voies à la Commune.

**Autorise** Monsieur Le Maire à déposer et à signer les pièces constitutives d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la dotation territoriale, pour la future réalisation d'une liaison piétonnière à l'entrée Sud du village.

**Autorise** Monsieur Le Maire à déposer un dossier en vue d'obtenir un fonds de concours accordé par HBA, pour la mise en place de chicanes Route de Condamine, et à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

**Sollicite** auprès du dispositif SYLV'ACCTES une subvention au taux de 40%, pour des travaux en forêt communale. Le montant de ces derniers est estimé à 5.462 € HT, et le montant de la subvention s'élèverait à la somme de 2184,00 €.

**Décide** de passer une convention avec la Trésorerie d'Oyonnax pour fixer le montant du le seuil de mise en recouvrement des créances des produits locaux, il est désormais fixé à 15€.  
**Autorise** Monsieur Le Maire à signer cette convention.

**Adhère** au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2018, pour un coût de 334 €.

**Approuve** une modification statutaire demandée par le SIEA, au niveau comptable.

**Décide** d'attribuer les dénominations suivantes :

- Pour le lotissement « Les Thilles », qui débouche sur la Rue de la Vie de l'Orme : **Impasse des Thilles.**
- Pour le lotissement « Le Castellion », qui débouche sur la Route de Chamoise : **Rue du Pré Fleuri.**

**Est informé :**

- Que les services du Département ne se déplacent plus dans les bibliothèques municipales pour les échanges de livres. Pour notre commune, il faudra désormais s'organiser pour aller les chercher à Bellegarde. Monsieur Le Maire reçoit les bénévoles de la bibliothèque le 22 mai pour discuter des nouvelles modalités.
- Que l'Agence Postale Communale va bientôt rouvrir à la Mairie avec les horaires suivants :
  - LUNDI : 10H00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
  - MARDI : de 15H00 à 19h00
  - MERCREDI : 10H00 à 11h30
  - JEUDI : de 15H00 à 19h00
  - VENDREDI : 10H00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
- Que Monsieur Le Maire a reçu un courrier du Président du SIEA qui l'informait que le déploiement de la fibre optique serait encore retardé. Il lui a répondu qu'il fallait absolument que le nécessaire soit fait pour respecter la date prévue initialement, à savoir fin 2018.
- Par Monsieur Le Maire, des nouvelles orientations du PLUiH.
- Que la fin des travaux Rue de Longeville est prévue pour le 15 juin 2018.

Séance levée à 22h 30.

Le Maire,  
**Dominique TURC.**